



***Rendez-vous
Préventif
Santé Kiné***



La prévention

L'Organisation Mondiale de la Santé définit trois degrés de prévention

La prévention primaire

C'est l'ensemble des actes destinés à diminuer l'incidence d'une maladie ou d'un problème de santé, donc à réduire l'apparition des nouveaux cas dans une population saine, par la diminution des causes et des facteurs de risque.

La prévention secondaire

C'est l'ensemble des mesures destinées à diminuer la prévalence d'une maladie dans une population, donc à détecter une maladie avant l'apparition des symptômes, de façon à pouvoir intervenir pour ralentir ou arrêter sa progression.

Elle permet de réduire la durée et la gravité d'évolution de la maladie. Si la prévention primaire intéresse les populations, la prévention secondaire vise plus particulièrement l'individu et les groupes à haut risque, et peut faire appel à l'intervention clinique en évitant la progression de la pathologie et des lésions.

La prévention tertiaire

C'est l'ensemble des moyens mis en œuvre pour éviter la survenue des complications et les rechutes des maladies.

Elle comprend tous les actes destinés à diminuer la prévalence des incapacités chroniques ou handicaps et l'incidence des rechutes, ainsi que toutes les activités menées après le diagnostic de la maladie et destinées à empêcher la détérioration de l'état du malade ou les complications.

Elle cherche à favoriser la réinsertion professionnelle et sociale après la maladie.

La prévention est reconnue comme est un enjeu de santé publique (loi HPST, Stratégie Nationale de Santé), mais le système de soin ne l'intègre pas. Il est par contre indéniable, qu'une prévention bien orchestrée profitera aux usagers en terme de qualité de vie, et aura des retombées financières pour les organismes qui auront su en faire une priorité.

1 2 3 ...



Kinésithérapie moderne et prévention

La kinésithérapie se définit comme la rééducation par le mouvement.

Son décret de compétence lui ouvre un vaste champ d'action, dans le domaine du soin bien sur, mais également dans celui de la prévention.

Ainsi, la kinésithérapie moderne propose, dans le domaine des troubles de l'appareil locomoteur, deux orientations majeures :

- **La prévention des risques de chronicisation**
- **La prévention des rechutes et récidives**

Ces deux orientations sont possibles grâce à une grande connaissance du corps en mouvement, et surtout une analyse fine de contexte Bio Psycho Social, seule véritable voie recommandée pour une prise en charge globale et pertinente.



Les qualités inhérentes à l'exercice de la kinésithérapie que sont l'empathie et l'écoute attentive du patient, font du kinésithérapeute un thérapeute privilégié et reconnu dans le monde de la santé.

Dans ce cadre, le kinésithérapeute est idéalement formé pour prétendre être un acteur de premier choix dans la prévention primaire et secondaire, en effet :

- **Il connaît la physio pathologie**
- **Il sait mettre en place une alliance thérapeutique, préalable indispensable à toute action en santé**
- **Il est en capacité d'évaluer les éléments Bio Psycho Sociaux déterminants, dans la survenue de troubles musculo squelettiques.**

Enfin, sa connaissance du corps en mouvement, l'analyse dynamique et contextuelle de ce mouvement, seront des atouts incontournables dans la lutte contre la kinésiophobie, responsable reconnue d'une chronicisation des douleurs, véritable fléau moderne, en terme de qualité de vie et de dépense de santé (1,4 milliards d'euro pour la lombalgie chronique par an en France).

Deux entités pour un même objectif

Depuis 1993, **Kiné France Prévention** (KFP) regroupe une trentaine de Comités Départementaux et Régionaux de Prévention en Kinésithérapie.

Les adhérents de ces associations animent des actions de prévention sur différentes thématiques et auprès de différents publics : Formations à la prévention des TMS en entreprise, ateliers de prévention des chutes pour les personnes âgées, actions de prévention des rachialgies en Lycées professionnels ou en école primaire, cours de Gym Santé Kiné pour les particuliers...

KFP propose également des formations aux méthodologies d'intervention et aux outils d'animation des actions de prévention. Des stages d'observation auprès de kinési-préventeurs expérimentés complètent ces stages.

KFP organise périodiquement des congrès nationaux sur la prévention en kinésithérapie destinés à restituer les meilleures recherches et pratiques de prévention en kinésithérapie.

Enfin, la commission scientifique de KFP, conduit ou coordonne les recherches et évaluations sur la prévention en kinésithérapie et accrédite des actions, des programmes et des intervenants du réseau.

La Fédération Française de Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs est le premier syndicat professionnel, en terme d'adhérents. Il regroupe 100 fédérations départementales couvrant ainsi le territoire. Depuis le congrès de Rouen en 2013, la FFMKR a fait de la prévention une priorité, et a créé l'Institut National de la Prévention en Kinésithérapie (INPK). La FFMKR peut compter sur plusieurs milliers de kinésithérapeutes sensibilisés à la prévention, et prêts à s'investir pour élargir leur champ d'action et diversifier leur exercice.

FFMKR – KFP une coopération naturelle

En 2015, signature d'une convention de partenariat, et création d'une association pour mettre en place, valoriser, et promouvoir le **Rendez-Vous Préventif Santé Kiné**.

Le Rendez-Vous Préventif Santé Kiné

Principes, objectifs et issues du BPSK

Centré sur la personne, le Bilan Préventif Santé Kiné (BPSK) évalue plusieurs paramètres susceptibles d'être partie-prenante dans la survenue potentielle de dysfonctionnements, générateurs de handicaps fonctionnels ou douloureux.

On trouvera dans le BPSK, une analyse gestuelle de la personne, une analyse comportementale, une étude du contexte Bio Psycho social, et une prise en compte de l'environnement (professionnel, sportif...).

La récolte de ces éléments permettra de faire une estimation des risques potentiels encourus par la personne.

Il en ressortira un score, qui pourra être modulé par différents paramètres, et permettra de déterminer une action à mener pour prévenir d'éventuels risques, tout en servant de référence. Au regard des résultats obtenus suite au BPSK, le kinésithérapeute et son usager auront trois possibilités.

1. Un problème de santé important est révélé par le bilan

Un avis sera donné pour une consultation médicale d'urgence, avec un courrier remis à l'usager à l'intention de son médecin.

2. Un risque est révélé par le bilan

Des conseils prophylactiques, d'hygiène de vie, d'éducation pour la santé et à la pratique d'une activité physique adaptée seront donnés à l'usager avec un rendez-vous à distance pour réévaluer l'usager et évaluer l'évolution.

3. Pas de risque révélé par le bilan

Des conseils d'hygiène de vie et d'entretien musculaire et articulaire de bonne santé, seront prodigués à l'usager.

Un bilan dynamique et standardisé

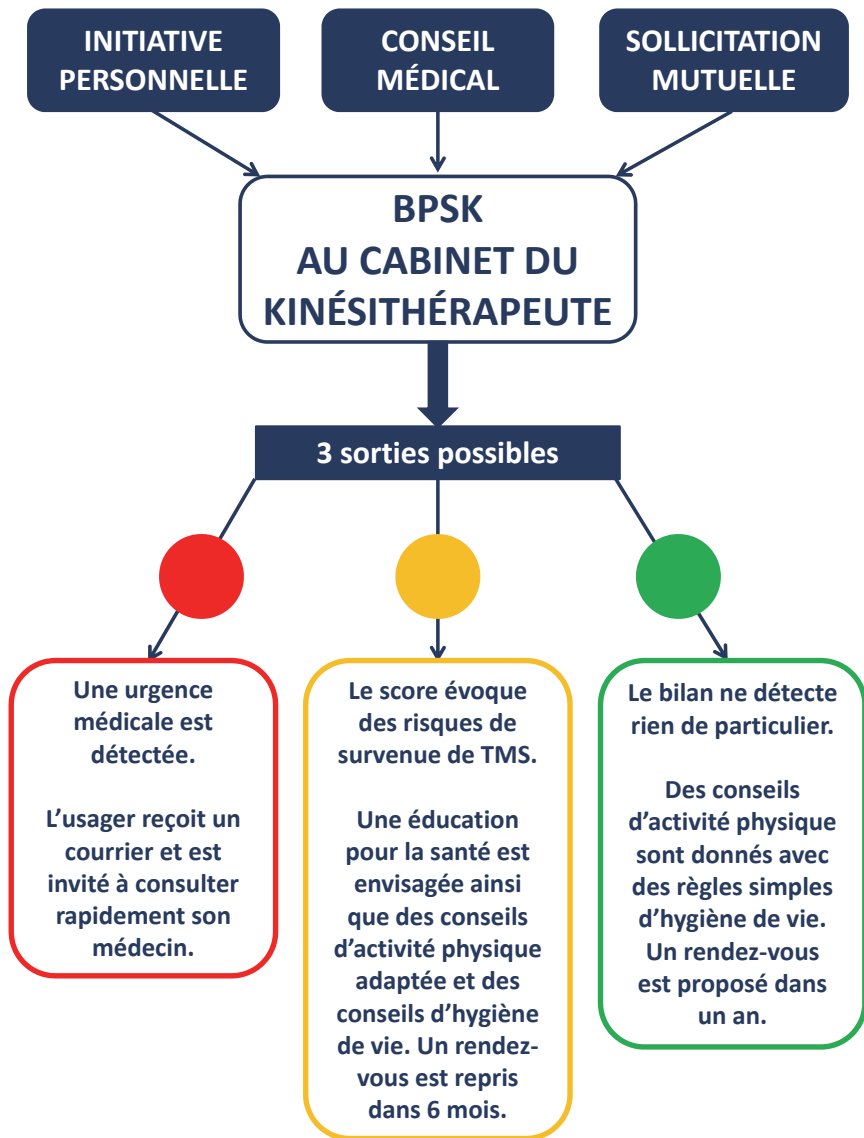
Le Conseil Scientifique de KFP est en charge de faire évoluer le BPSK au fur et à mesure de la collecte des informations, de manière à augmenter la pertinence du bilan dans le cadre de ses objectifs.

Soutenu par un logiciel qui lui est entièrement dédié, le BPSK est un outil fiable et reproductible pour les kinésithérapeutes qui auront suivi la formation spécifique à son utilisation.

Pour toutes ces raisons, le BPSK permet de récolter des données de santé fiables et exploitables pour une étude épidémiologique future, validant l'impact d'un tel bilan.



Fonctionnement général du bilan préventif santé kiné



Partenariats et coopérations

Les objectifs :

La prise en charge par l'assurance obligatoire ne comprend pas de volet préventif, et les mutuelles peuvent librement s'emparer de ce champ laissé libre par la Sécurité Sociale.

A l'heure de l'ANI, l'entreprise étant un lieu privilégié pour parler de prévention, l'accès au BPSK par les salariés s'inclut parfaitement dans une offre de branche. L'expérience de KFP en matière de programme de prévention des TMS (PAMAL), et la reconnaissance de ses actions auprès des CHSCT, rendent pertinente la prise en charge du BPSK par les mutuelles investies dans les contrats de groupe.

La sensibilisation des salariés à la prévention sur leur lieu de travail et la prise de conscience, par les entreprises, que la santé et le bien être de leurs salariés sont des facteurs incontournables de productivité et d'un absentéisme réduit, sont des arguments dans la mise en place d'une prise en charge du BPSK.

Enfin, le virage largement entamé de la prise en charge Bio Psycho Social au détriment du tout Bio Médical, valorise les actions de prévention. Le soin et la prise en charge curative doivent être l'exception, la règle devenant le maintien de la bonne santé et du bien-être, par des actions de prévention,

orchestrées et maîtrisées.

Etre financeur pour mieux connaître ses adhérents

La loi française ne permet pas d'accéder aux données de santé, et donc les mutuelles ont du mal à adapter leur offre aux besoins de leurs adhérents. La collecte de données via le BPSK, et notamment dans le cadre d'accord de groupe, pourrait permettre de maîtriser et de mieux adapter une offre parfois trop généraliste. Ceci ne consisterait qu'une anticipation, sachant que la loi européenne obligera certainement à les rendre disponibles, mais l'avantage pourrait être conséquent dans le cadre d'une concurrence toujours plus vive.

A terme, et toujours dans le souci de coller au mieux à la réalité, des études épidémiologiques pourraient être menées, afin d'améliorer encore l'offre en recherchant à connaître toujours mieux ses adhérents et leurs particularités.





**Rendez-vous
Préventif
Santé Kiné**

3, rue Lespagnol - 75020 Paris
06 08 48 10 13 - 06 98 41 22 65
rendezvouspreventifsantekine.org